



Union des Associations de Sauvegarde du  
**PLATEAU de SACLAY**  
et des vallées limitrophes

# ASEOR

Association de Sauvegarde  
de l'Environnement d'Orsay

## Enquête Publique sur le Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris Saclay Territoire Sud Du 17 novembre au 20 décembre 2014

Le CDT constitue un outil majeur précisant les objectifs de développement futur du territoire dans les 15 ans à venir, ainsi que les conditions dans lesquelles ceux-ci déclinent et seront réalisés en partenariat entre l'Etat et les communes du territoire concerné.

Un décret du 24 juin 2011 fixe précisément les modalités de création de CDT, mentionnant les éléments qu'il doit comporter : objectifs et priorités ; programme d'actions, évaluations et conditions financières, mises en œuvre, etc.

### **C'est la raison pour laquelle le CDT est proposé à votre avis.**

Validé par les maires des sept communes directement concernées dont le Maire d'Orsay et par le préfet de région le 2 septembre 2013, sans consultation des conseils municipaux et du Conseil d'Orsay, le CDT présenté à l'enquête est obsolète du fait de la non prise en compte dans le document d'évolutions intervenues depuis, en particulier suite à la remise en cause de certaines dispositions par de nouveaux maires élus.

Il ne respecte pas, de surcroît, plusieurs critères du décret du 24 juin 2011.

**Quoiqu'il en soit, il est important que les habitants donnent leur avis sur ce document qui engage l'avenir de leur territoire. Cela vaut pour les habitants des sept communes directement concernées, dont Orsay, mais aussi pour ceux de toutes les autres communes du territoire du plateau de Saclay.**

**Le CDT Paris-Saclay Territoire Sud concerne directement les communes de Palaiseau, Orsay, Gif-sur-Yvette, Bures-sur-Yvette, Saint-Aubin, Les Ulis et Saclay.**

### **Il prévoit :**

- Un développement urbain général de l'ensemble du territoire des six communes 16000 logements dont 7500 étudiants sur le plateau+ceux dans les communes+activités+établissements d'enseignements et de recherche et divers ?
- Une concentration et une densification urbaine extrême en frange sud du plateau de Saclay ZAC de Polytechnique-ZAC de Moulon- sous peu, la plaine de Corbeville
- Un afflux quotidien de population de 100 000 personnes résidentes ou exerçant leur activité sur le plateau (aggravé par les flux que va générer l'autre CDT, centré sur Satory !)
- Une détérioration du milieu environnemental et paysager par :
  - L'émergence des constructions dépassant 25 mètres de hauteur
  - L'édification d'un viaduc sur pylônes en bordure et traversée du plateau, véritable serpent en béton en emprise sur les terres agricoles, à usage du futur métro ligne 18, gouffre financier
  - La construction d'une tour de radar de 65 mètres de haut à usage d'Orly

- D'où pour Orsay :
  - Le réaménagement du campus universitaire avec libération de bâtiments
  - L'urbanisation de Corbeville

***D'où les conséquences suivantes :***

- des problèmes incoercibles de circulation en accès et traversée du plateau, irradiant dans tout l'environnement, les vallées en particulier
- Une pollution atmosphérique considérablement accrue, particulièrement redoutable en vallée
- Des risques de déstabilisation des sols, d'inondation, de pollution des nappes d'eau souterraines
- Des risques d'insécurité et de pollution sur le plateau du fait d'activités de recherche sensibles : CEA-labos divers d'expérimentation et de recherche avancées, publics et privés, présents et à venir

***Pour Orsay :***

Asphyxie du quartier du Guichet, l'un des pôles d'accès au plateau : saturation, entre autre, de l'avenue de Versailles, des rues de Verdun, A. Briand, Châteaufort, etc.

Démesuré et inadapté au milieu physique et topographique de réalisation, le développement urbain d'envergure et massif porté par le CDT peut légitimement inquiéter.

**OUI à un développement mesuré et maîtrisé de l'enseignement et de la recherche, aménagé dans le respect de l'environnement, en frange sud du plateau**

**NON au développement urbain généralisé par le projet**

Faites vous votre opinion en consultant le dossier proposé à l'enquête publique, En mairie aux heures d'ouverture, ou en consultant le site de la CAPS :

[http://www.caps.fr/uploads/media/CDT\\_01.pdf](http://www.caps.fr/uploads/media/CDT_01.pdf)

Prenez aussi connaissance de la **Voix du plateau n°17, spécial CDT Paris-Saclay Territoire Sud**, qui expose en quoi ce projet repose sur des bases peu solides et qu'il st possible de faire autrement, mieux et beaucoup moins dispendieux : [www.colos.info](http://www.colos.info)

Ne manquez pas de prendre connaissance aussi des avis des personnes publiques associées ainsi que de la motion d'amendement des maires des communes.

[http://www.caps.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/Amenager\\_durablement/Motion\\_sur\\_le\\_projet\\_de\\_contrat\\_de\\_developpement\\_territorial\\_-Paris-Saclay\\_territoire\\_sud.pdf](http://www.caps.fr/fileadmin/user_upload/documents/Amenager_durablement/Motion_sur_le_projet_de_contrat_de_developpement_territorial_-Paris-Saclay_territoire_sud.pdf)

Exprimez votre avis sur les registres mis à disposition du public en Mairie

Ou par courriel à : [cdtparissaclay@essonne.gouv.fr](mailto:cdtparissaclay@essonne.gouv.fr)

Ou par lettre à la commission d'enquête

**Soyez acteur du destin de votre territoire !**

Les avis du public pourront faire évoluer l'actuel projet de CDT

**UASPS**

Courriel : [uasps@wanadoo.fr](mailto:uasps@wanadoo.fr)

Site : [http:// www.colos.info](http://www.colos.info)

**ASEOR**

Courriel : [aseor@wanadoo.fr](mailto:aseor@wanadoo.fr)

Site : [www.aseor.org](http://www.aseor.org)

24 rue Christine - 91400 ORSAY